



279, rue Principale Local 308
Granby (Québec) J2G 2W1

Exposé : le rural et l'urbain : Main dans la main pour un transport adapté gagnant

Présentation :

Bonjour,

Mon nom est Martine Bédard, je suis utilisatrice du transport adapté et coordonnatrice pour l'organisme Dynamique des handicapés de Granby et région.

Pour traiter des sujets dont je vais vous entretenir, ce matin, j'ai bénéficié des informations qui sont ressorties de la rencontre provinciale, du 8 septembre 2011, de l'ARUTAQ qui est *l'Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec*, et dont notre organisme est membre, rencontre à laquelle j'ai participé.

1. Transport adapté et collectif;

Le transport adapté tout comme le programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées, a une existence de plus de 30 ans. Ce mode de transport a changé complètement la vie de ces personnes de par la possibilité qu'elles ont de se déplacer. Pour une grande partie de ces personnes, ELLES N'ONT AUCUN AUTRE MOYEN DE SORTIR DE CHEZ-ELLES et de SE DÉPLACER, SANS L'EXISTENCE DU TRANSPORT ADAPTÉ ET DE SON SERVICE DE PORTE-À-PORTE.

Selon la politique d'admissibilité en transports adaptés, « *le transport adapté a pour objectifs de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelles des personnes handicapées. Il vise en conséquence à offrir aux personnes handicapées un degré de mobilité et d'autonomie comparable à celui dont dispose la population en général...* ». Le transport adapté permet donc aux personnes handicapées de se rendre aux études, au travail, de recevoir des soins de santé, de fréquenter des loisirs, de visiter les amis et la famille, et de s'intégrer dans leur communauté. SANS L'EXISTENCE DE CE TRANSPORT, ELLES VIVRAIENT L'ISOLEMENT ET SERAIENT CONFINÉES DANS LEUR MAISON.

Nous ne sommes pas en désaccord avec l'existence d'un transport pour les autres citoyens d'une municipalité (je parle notamment des personnes qui n'ont aucun problème sur le plan de la mobilité, les personnes âgées, etc.), mais le développement du transport collectif ne doit pas se faire au détriment de la clientèle des personnes handicapées.

Il faut se rappeler les aspects qui reconnaissent depuis plus de trente ans l'importance de la SPÉCIFICITÉ des services d'un transport adapté pour les personnes handicapées au Québec :

- **L'admission des personnes à des services de transport adapté** en fonction de critères bien précis consigné à l'intérieur de la *Politique d'admissibilité au transport adapté*, qui est une politique gouvernementale en lien direct avec le *Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées* et qui permet l'accès pour les personnes admises, à des services de transport adapté à leurs besoins spécifiques de déplacement.
- Le **service de porte à porte** qui est la distinction fondamentale entre un **service de transport adapté** pour les personnes handicapées admises à ce service et un **service de transport en commun**.
- L'uniformisation de l'accès à des services de transport adapté et ce dans les différentes régions du Québec qui permet entre autres des services disponibles 5 jours/semaine, à raison de 35 heures/semaine et 52 semaines par année, tel qu'indiqué dans les dispositions générales du décret concernant le *Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées..*
- Un guichet unique, qu'est le Ministère des Transports du Québec, pour le remboursement de chaque déplacement effectué par les organismes de transport adapté.

Nous, (les organisations qui défendent les droits des usagers en transport adapté) qui sommes en mesure de faire valoir les intérêts de la clientèle et de travailler à un financement adéquat, à l'heure actuelle, ne sommes pas rassurés concernant la préservation de l'intégrité des services de transport pour cette clientèle spécifique.

Tout en n'étant pas contre la venue d'un transport pour les personnes qui ne présentent pas de problème sur le plan de la mobilité, nous voulons maintenir la pérennité de la spécificité du cadre du financier en transport adapté, et ce, en tenant compte des besoins actuels et futurs des personnes handicapées du Québec admises à ces services.

2. Interrégionalité en transport adapté;

Mis à part l'importance de l'existence du cadre financier en transport adapté pour plus de 80 000 personnes admises à ces services, **parce que tout ne se vit pas dans une seule municipalité**, il sera pertinent de s'assurer que le transport adapté fasse des liens entre les différentes régions.

Considérant que le transport adapté est mis en place afin de favoriser l'intégration sociale, professionnelle et économique des personnes handicapées, il faut s'assurer que leurs déplacements interrégionaux puissent être possibles.

À l'heure actuelle, l'absence de liens interrégionaux entre les différents organismes en transport adapté dans les régions représente un obstacle de taille dans la réalisation personnelle et professionnelle des personnes handicapées.

Avoir un réseau de transport adapté interrégional efficace permettrait donc aux personnes handicapées d'aller travailler, d'aller à l'école, de recevoir des soins de santé, de se divertir et d'exercer leur autonomie **COMME TOUT MONDE..**

Il ne faut pas oublier que toute personne doit être diplômée pour avoir du travail et que les cégeps et les Universités ne se trouvent pas toujours dans la municipalité où habitent les personnes. **Les personnes handicapées ne font pas exception à cette réalité et à ce besoin.** AU même titre, nos familles aussi peuvent habiter dans des villes éloignées. ET, comme tout citoyen, les personnes handicapées ont le droit de d'aller là où elles ont besoin, sans être bloquée par une frontière municipale.

Je termine en mentionnant que le gouvernement a adopté en juin 2009 une Politique gouvernementale *À part entière ; pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, qui stipule que les personnes handicapées, **comme tout citoyen à part entière** ont le droit à ces services de transport adapté interrégional pour se déplacer, ce qui implique qu'elles puissent sortir des limites d'un territoire.

Souvenons-nous que partout au Québec et cela même pour les visiteurs étrangers, on prône la Route accessible pour les Hôtelières et les activités touristiques, MAIS le transport ne suit pas pour les personnes handicapées et encore moins pour la réalisation de leurs activités quotidiennes, hors des murs de leur municipalité.

NOUS PENSONS QU'IL EST GRAND TEMPS QUE LE QUÉBEC SE METTE À JOUR et que des services de transport adapté interrégionaux doivent relier les différentes régions du Québec.

3. Équilibre du budget : des solutions;

Avant même d'envisager des solutions pour équilibrer le budget en transport adapté, il est d'une première importance d'établir un objectif commun.

- Tout le monde, les organisateurs du transport adapté, les décideurs politiques gouvernementaux et les utilisateurs du transport adapté devront pleinement prendre conscience de l'importance du cadre financier en transport adapté pour les personnes handicapées.
- Tous ensemble, **NOUS DEVONS NOUS RALLIER** dans cette objectif, non seulement de sauvegarder le cadre financier en transport adapté, mais de voir aussi à ce qu'il soit bonifié en fonction des réalités actuelles reliées aux besoins de déplacement des personnes handicapées.

Parmi des solutions, voici celles qui nous apparaissent pertinentes :

- S'assurer que le Ministère des Transports fera un réajustement de son financement pour qu'il soit, dans le réel, d'au moins 65% (parce qu'à l'heure actuelle, il peut représenter qu'une fraction de cet objectif).
- Une autre solution serait que toutes les courses de courte distance en transport adapté soient faites par le biais du taxi adapté, étant donné que le coût de ce type de déplacement est moindre que l'utilisation du minibus, par exemple.
- Il pourrait être avantageux pour les organismes de transport adapté de conclure des ententes avec des pétrolières pour établir des coûts réduits du prix de l'essence et amortir ainsi les dépenses sur une longue période.
- Il sera très important, dans un avenir très proche, que tous les ministères soient interpellés dans le financement du transport des personnes handicapées, parce que dans la vraie vie, elles vont à l'école, elles travaillent et désirent le faire, reçoivent des soins de santé, fréquentent des loisirs, des activités culturelles, etc. Alors, on se rend compte rapidement que le transport n'est pas l'affaire que du seul ministère des transports.
- **TOUTES CES SOLUTIONS DOIVENT SE FAIRE EN CONSERVANT LA SPÉCIFICITÉ DU PORTE-À-PORTE, QUI EST UN DES ASPECTS RELIÉS À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES ADMISES AU TRANSPORT ADAPTÉ.**